

N°64

Objet :

SOUTIEN ET
ACCOMPAGNEMENT À LA
FORMATION BAFA / BAFD
DES JEUNES ACHÉROIS

Rapporteur :
Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

8 OCTOBRE 2025

Date de la Convocation :

2 OCTOBRE 2025

Date d'affichage de la
convocation :

2 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

VOTE :

UNANIMITE

Délibération publiée le 17/10/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N°064

OBJET : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION BAFA / BAFD DES JEUNES ACHÉROIS

Rapporteur : Mme Katell LANDIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la convention d'engagement volontaire dans le cadre du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD),
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 30/09/2025

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'engagement et la montée en compétences des jeunes achérois,

Considérant l'importance du soutien à la formation des jeunes aux métiers de l'animation,

Considérant les opportunités offertes par le dispositif de financement de la CAF (Bonus Territoire Formation BAFA / BAFD),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place, à compter de l'année 2025, d'une convention d'engagement volontaire dans le cadre du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD) entre la Ville d'Achères et les jeunes bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans et résidant à Achères, et ce, dans les conditions décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la Ville prendra en charge le financement de la formation BAFA / BAFD des bénéficiaires dispensée par un organisme de formation dans le cadre d'un partenariat avec la CAF.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les bénéficiaires s'engagent en contrepartie à effectuer :

- 14 jours de stage pratique,
- et 2 semaines d'engagement volontaire au sein du service Jeunesse et Vie des Quartiers, encadrés par un tuteur municipal.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que le non-respect des engagements pourra donner lieu au remboursement par le bénéficiaire du financement engagé selon les modalités définies dans la convention.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le
Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Marc HONORE**